



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 3 mai 2016 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault a motivé son absence.

Au début de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Pierrette Morin, décédée le 6 avril à l'âge de 73 ans;
- Monsieur André Lacelle, décédé le 12 avril dernier à l'âge de 77 ans.

RÉSOLUTION 2016-05-209 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre jour tel que rédigé.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et portent sur les sujets suivants :

Monsieur Guillaume Chouinard

- Activité de financement organisée par l'école Le Sentier au parc du Domaine Vert le 12 juin prochain – Sollicitation à y participer comme bénévole.

Madame Martine Charron

- Parc Alexis-Carrel – Souhaite de l'éclairage, de l'eau au parc à chiens.

Madame Francine Gagnon

- Zones inondables – Modifications à venir à ce sujet.

Monsieur Paré

- Rends hommage aux policiers de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville pour leur travail dont le système PAIR.

**RÉSOLUTION 2016-05-210
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-211
RÈGLEMENT RV-478-12 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 avril 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-478-12 modifiant le Règlement RV-478 concernant les tranchées dans la voie publique ainsi que le raccordement d'égouts sanitaire, pluvial et d'aqueduc dans la municipalité de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-212
RÈGLEMENT RV-1447-012 – ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 5 avril 2016;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 avril 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1447-012 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à une partie des zones R-1 302, R-1 303 et R-2 303-1. (Rue Yvonne-Lacroix)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-213
RÈGLEMENT RV-1462-1 - ADOPTION**

ATTENDU que conformément aux articles 244.69 et 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale, le règlement de modification n'a pas à être précédé d'un avis de motion;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1462-1 modifiant le Règlement RV-1462 décrétant l'imposition d'une taxe auprès des clients de service téléphonique aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-214
RÈGLEMENT RV-1574-1 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 avril 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1574-1 modifiant le mode de financement prévu au Règlement RV-1574 décrétant l'acquisition de véhicules municipaux et d'équipements pour 2015-2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-05-215
RÈGLEMENT RV-1586-1 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 avril 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1586-1 modifiant le mode de financement prévu au Règlement RV-1586 décrétant des acquisitions et travaux divers aux ateliers municipaux.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-05-216
RÈGLEMENT RV-1600 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), un projet de règlement a été adopté à la séance du conseil municipal tenue le 5 avril 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 avril 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1600 sur les districts électoraux.

Monsieur le conseiller Mario Lavallée fait part de sa dissidence.

Adoptée avec dissidence

**AVIS DE MOTION 2016-05-217
RÈGLEMENT RV-1355-2-9**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1355-2-9 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie.

**AVIS DE MOTION 2016-05-218
RÈGLEMENT RV-1596**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1596 décrétant le retrait au caractère de rue du lot 5 828 592, partie de la rue Louis-Dantin.

**AVIS DE MOTION 2016-05-219
RÈGLEMENT RV-1597**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1597 prévoyant l'établissement de plans et devis pour des travaux de réfection sur le chemin de la Grande-Côte et décrétant un emprunt à cette fin.

**RÉSOLUTION 2016-05-220
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER DE LA VILLE ET DU
RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE
TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015**

Allocution de la mairesse sur les résultats de l'exercice financier 2015 et remerciement à l'ensemble de l'équipe municipale;

Avant de procéder au dépôt du rapport financier de l'exercice 2015, madame la mairesse invite les citoyens présents dans la salle à consulter le « Sommaire des informations financières au 31 décembre 2015 » distribué dans la salle et commente les éléments prédominants;

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier de la Ville, monsieur André Drainville, dépose le rapport financier et le rapport de l'auditeur Goudreau Poirier inc., professionnels agréés, transmis en vertu de l'article 108.3 de cette loi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 ;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du dépôt du rapport financier du trésorier et du rapport de l'auditeur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-221
AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ AU 31
DÉCEMBRE 2015**

ATTENDU le dépôt des états financiers au 31 décembre 2015;

ATTENDU qu'au 31 décembre 2015, la Ville a accumulé un surplus et qu'une partie est réservée à des projets particuliers;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'affecter une partie du surplus accumulé au 31 décembre 2015 aux projets suivants :

- Réserve pour transport collectif	875 000 \$
- Réserve pour acquisitions d'œuvres d'art	50 000 \$
- Réserve pour la mise en place d'un programme de subventions aux citoyens	250 000 \$
- Réserve pour budget 2017	1 950 000 \$
- Réserve pour le projet d'accessibilité et d'identification par radio fréquence (RFID) à la bibliothèque	90 000 \$
- Réserve pour le projet d'affichage des projets domiciliaires	40 000 \$
TOTAL :	3 255 000 \$

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-222
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 23 mars au 20 avril 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-05-223
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 mars au 15 avril 2016 montrant un total des activités de 4 834 057,73 \$ comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	3 239 610,24	
Activités financières d'investissement	658 285,03	
Total des chèques fournisseurs		3 897 895,27
Salaires – Dépenses	1 521 905,97	
Salaires - Déductions	(585 743,51)	
Total des salaires nets		936 162,46
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		4 834 057,73

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-05-224
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 14 avril 2016, révisée le 15 avril 2016, montrant un total de 47 894,34 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-05-225
RAPPORT FINANCIER INTÉIMAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES - DÉPÔT

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidées pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-226
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes, remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

A) 50 000 \$ pour l'aménagement d'un parc à chiens au parc Filion, projet 799037;

B) 16 000 \$ pour l'accessibilité à la bibliothèque côté stationnement pour les personnes handicapées, projet 829 004;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-227
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DU PARC LINÉAIRE SUR LE
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE AU NORD DE L'AVENUE DES
GRANDES TOURELLES – CONTRAT 2016-1502 – RÈGLEMENT RV-1569**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux d'éclairage du parc linéaire sur le boulevard de la Grande-Allée au nord de l'avenue des Grandes Tourelles, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)	MONTANT RÉVISÉ (taxes incluses)
Michel Guimont Entrepreneur Électricien ltée 2222, rue Charland Montréal (Québec) H1Z 1B4	61 121, 86 \$	70 849,73 \$
Lumidaire inc. 435 – A, boul. Industriel Saint-Eustache (Québec) J7R 5R3	66 326,78 \$	
Nelect inc. 104, boul. Montcalm Nord Candiac (Québec) J5R 3L8	71 134,57 \$	

ATTENDU les recommandations de la firme Équipe Laurence experts-conseils s.e.n.c. et du Service du génie en date du 28 avril 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 26 avril 2016.

D'accepter l'offre de Lumidaire inc. au montant de 66 326,78 \$, taxes incluses, pour les travaux d'éclairage du parc linéaire sur le boulevard de la Grande-Allée au nord de l'avenue des Grandes Tourelles – Contrat 2016-1502.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1569.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-228
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PAVAGE DE LA PISTE CYCLABLE SUR
LE BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE, AU NORD DE LA RUE
AMBROISE-LAFORTUNE AINSI QUE LA MODIFICATION DU
STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ET EMPRUNT AU FONDS DE
ROULEMENT – CONTRAT 2016-1503**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux de pavage de la piste cyclable sur le boulevard de la Grande-Allée, au nord de la rue Ambroise-Lafortune ainsi que la modification du stationnement de l'hôtel de ville, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)	REMARQUE
9299-6404 Québec inc. 2704, boulevard Curé-Labelle Prévost (Québec) J0R 1T0	52 944,84 \$	Irrecevable
Pavage Dion inc. 20855, chemin Côte-Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	55 291, 48 \$	Irrecevable
Aménagement De Sousa – 4042077 Canada inc. 1865 C, boul. Fortin Laval (Québec) H7S 1P1	57 544,99 \$	Irrecevable
Lavallée et Frères (1959) ltée 71, rang de L'Équerre Laval (Québec) H7L 6A3	58 057,56 \$	
Constructions Anor 1992 inc. 3477, montée Gagnon Terrebonne (Québec) J6Y 1K8	62 329,10 \$	
Pavage Jérômien inc. 358, rue Larry-Ball St-Jérôme (Québec) J5L 2P6	66 283,09 \$	
Les Asphaltes J. Dumont inc. 1875, rue Thomas-Edison Terrebonne (Québec) J6Y 2A5	73 228,02 \$	
Les Entrepreneurs Bucaro inc. 10441, rue Balzac Montréal Nord (Québec) H1H 3L6	90 134,65 \$	

Les Entreprises Canbec Construction inc. 145, rue Richer Lachine (Québec) H8R 1R4	106 570,33 \$	
--	---------------	--

ATTENDU les recommandations de la firme Équipe Laurence experts-conseils s.e.n.c. et du Service du génie en date du 28 avril 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 26 avril 2016.

D'accepter l'offre de Lavallée et Frères (1959) Itée. au montant de 58 057,56 \$ taxes incluses, pour les travaux de pavage de la piste cyclable sur le boulevard de la Grande-Allée, au nord de la rue Ambroise-Lafortune ainsi que la modification du stationnement de l'hôtel de ville – Contrat 2016-1503.

D'autoriser le trésorier à emprunter au fonds de roulement la somme de 65 000 \$ pour défrayer le coût des travaux, remboursable sur une période de trois (3) ans, projet 798 004.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-05-229
SOUSSIONS – TRAITEMENT DE L'AGRILE DU FRÊNE AU TREEAZIN^{MD} – CONTRAT 2016-1504

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour le traitement de l'agrile du frêne au TreeAzin^{MD}, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Services des Espaces Verts 4355, boul. Poirier St-Laurent (Québec) H4R 2A4	57 853,12 \$
Arboriculture Dumoulin inc. 1145, avenue Garden Mascouche (Québec) J7L 0A5	59 291,46 \$
Novafor inc. 735, boul. Industriel, bureau 102 Blainville (Québec) J7C 3V3	62 967,21 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics en date du 27 avril 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 26 avril 2016.

D'accepter l'offre de Services des Espaces Verts au montant de 57 853,12 \$ taxes incluses, pour le traitement de l'agrile du frêne au TreeAzin^{MD} – Contrat 2016-1504.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-230
PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017 – RAPPORT AU 31 DÉCEMBRE 2015**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt du rapport détaillé au 31 décembre 2015 du Plan stratégique 2012-2017, adopté le 1^{er} mai 2012 et révisé le 4 novembre 2014, préparé par la direction générale en collaboration avec l'ensemble des représentants des services de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-231
ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA VILLE DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver la mise à jour de l'organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Boisbriand révisé en date 21 avril 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-232
PROTOCOLE D'ENTENTE – TRAVAUX DE CANALISATION DE FOSSÉ
SUR LA RUE PAPINEAU – PROTOCOLE 1052 P-65**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer un protocole d'entente avec la compagnie 9319-9065 Québec inc. pour les travaux de canalisation de fossé sur la rue Papineau, protocole 1052 P-65.

DE s'engager à prendre possession du réseau d'égout pluvial du projet suite à l'exécution des travaux par le promoteur sous réserve que ceux-ci aient été inspectés et déclarés conformes en regard des normes et règlements en vigueur dans un certificat émis à cette fin par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-233
TRAVAUX DE CANALISATION DE FOSSÉ SUR LA RUE PAPINEAU –
ENGAGEMENT DE LA VILLE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à prendre possession et à entretenir les infrastructures qui seront construites dans les emprises municipales, soit le réseau d'égout pluvial ainsi que les ouvrages de traitement des eaux pluviales.

DE tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages lorsque les travaux seront achevés conformément au protocole d'entente à intervenir avec le promoteur 9319-9065 Québec inc.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-234
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE YVONNE-LACROIX –
DEMANDE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

ATTENDU que pour l'approbation du projet de développement de la rue Yvonne-Lacroix, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige que le promoteur respecte les dispositions de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'exiger du promoteur Placements François Rioux un engagement à informer tout acheteur de la présence d'une étroite bande de terrain en zones inondables et de les informer des restrictions applicables.

DE s'engager à appliquer la réglementation municipale sur les zones inondables lors de l'émission de certificat de construction pour les bandes de terrains situées dans ces zones.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-05-235
AUTORISATION – TRAVAUX D’AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT
SITUÉ AU 4050, RUE LAVOISIER

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D’autoriser Grenier Expert Conseil à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l’autorisation pour la réalisation des travaux d’agrandissement du bâtiment situé au 4050, rue Lavoisier.

D’obtenir du propriétaire, Pièces Automobiles Raufoss Canada S.E.N.C., l’engagement à transmettre au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l’autorisation accordée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-05-236
AUTORISATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’AQUEDUC, DE
FOSSÉ ET D’ÉGOUT SANITAIRE SUR UNE PARTIE DE LA RUE
HECTOR-LANTHIER

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D’autoriser la firme BSA Groupe-Conseil à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l’article 32 de la Loi sur la qualité de l’environnement, l’autorisation pour la réalisation des travaux de construction de services municipaux dans l’emprise de rue Hector-Lanthier et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

DE prendre possession des infrastructures d’aqueduc et d’égouts construites sur la rue Hector-Lanthier lorsque les travaux seront réalisés à la satisfaction de la Ville, le tout, sujet à un protocole d’entente à intervenir.

DE s’engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l’autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-237
RÉCUPÉRATION DES APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS ET GESTION
DES HALOCARBURES – SIGNATURE D’UNE ENTENTE AVEC
GRENIER POPULAIRE DES BASSES-LAURENTIDES**

ATTENDU que l’entente relative à la récupération des appareils électroménagers et la gestion des halocarbures avec le Grenier populaire se terminait le 31 décembre 2015;

ATTENDU que « Grenier populaire » est un organisme communautaire à but non lucratif qui se spécialise dans la récupération de meubles et d’appareils électroménagers pour vente à prix modique;

ATTENDU que le Grenier populaire doit respecter les lois gouvernementales pour se départir des halocarbures contaminés selon les normes en vigueur et qu’il offre déjà un service de qualité sur le territoire boisbriannais;

ATTENDU que le Grenier populaire n’a plus la capacité financière pour offrir le même service au même coût;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D’accepter l’entente avec « Grenier populaire » pour la récupération des meubles et des appareils électroménagers, incluant la gestion des halocarbures, sur le territoire de la ville, pour la période du 20 janvier 2016 au 31 janvier 2017 au montant forfaitaire de 12 800 \$ non taxables.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer une entente avec Grenier Populaire consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

D’imputer la dépense au poste budgétaire 02 420 40 535.

De remplacer la résolution 2016-01-031 adoptée le 19 janvier 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-238
ATELIERS CULTURELS POUR JEUNES – SAISON 2016-2017 –
AUGMENTATION DES TARIFS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’établir les tarifs d’inscription de certains ateliers culturels pour jeunes pour la saison 2016-2017 comme suit :

Ateliers culturels	Tarifification 2016 - 2017
Piano (2 sessions, 24 semaines)	60 \$
Guitare (2 sessions, 24 semaines)	60 \$
Céramique (11 semaines)	30 \$
Chant (12 semaines)	30 \$
Cuisine (8 semaines)	30 \$
Création jeux vidéo (10 semaines)	30 \$
Robotique (8 semaines)	30 \$

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-239
ASSOCIATION DE HOCKEY FÉMININ – SIGNATURE D’UN PROTOCOLE
D’ENTENTE INTERMUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’autoriser le renouvellement du protocole d’entente intermunicipale avec les Villes de Blainville, Lorraine, Rosemère, Sainte-Thérèse, Mirabel, Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Saint-Jérôme, Saint-Hippolyte, Sainte-Anne-des-Plaines ainsi qu’avec l’Association hockey féminin des Laurentides, pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, visant notamment à compenser, au prorata des participants, les heures de glace requises pour le déroulement de l’activité.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-240
INTÉGRATION DES PARTICIPANTES DE BALLE MOLLE MINEURE
FÉMININE DE BOISBRIAND – SIGNATURE D’UN PROTOCOLE
D’ENTENTE**

ATTENDU que l’Association de balle molle mineure féminine de Boisbriand ne présente pas pour la saison 2016, d’équipes de calibre AA et qu’elle n’a pas enregistré suffisamment d’inscriptions pour organiser une équipe de division « Moustique » (U12);

En conséquence il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’autoriser la conclusion d’un protocole d’entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Eustache visant l’intégration des participantes de Boisbriand en balle molle mineure féminine au sein des équipes de l’Association de balle molle de Saint-Eustache et la répartition des ressources requises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-241
INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES
PERSONNES HANDICAPÉES – ADOPTION DU RAPPORT 2015 ET
PLAN D'ACTION 2016**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le « Bilan 2015 et plan d'action 2016 » sur l'intégration des personnes handicapées préparé par madame Ève Bélanger, chef de division culture et communautaire, daté du 4 avril 2016, en conformité de l'exigence de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre.E-20.1).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-242
REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION (OMH) –
LOI 83**

ATTENDU que le projet de loi no 83, présenté le 1^{er} décembre dernier à l'Assemblée nationale du Québec, apporte des modifications à la Loi sur la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU que l'article 67 de ce projet de loi prévoit entre autres l'insertion de l'article 58.1.1 à la Loi sur la Société d'habitation du Québec afin de préciser notamment que :

- « Le gouvernement peut, par décret, constituer un office régional d'habitation sur le territoire de toute Municipalité régionale de comté (MRC) qu'il désigne »;
- « Le nouvel office est l'agent de la municipalité régionale de comté »;
- « Celle-ci est réputée avoir déclaré, à la date fixée »;

ATTENDU que l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une MRC peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité de son territoire relativement, entre autres, à tout ou partie du domaine de la gestion du logement social;

ATTENDU que les MRC ont ainsi, en vertu de cet article, la possibilité et non l'obligation de déclarer compétence dans un des domaines énumérés, dont celui de la gestion du logement social;

ATTENDU que selon l'article 67 du projet de loi no 83, le gouvernement peut ultimement par décret imposer à une MRC cette compétence puisqu'aucune disposition ne semble prévoir qu'une MRC ait la possibilité d'accepter ou de refuser une telle délégation en matière de gestion du logement social;

ATTENDU le peu d'information reçue officiellement à ce jour en provenance des organismes concernés par ce dossier telle que la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC estiment qu'il serait plus avantageux que le gouvernement analyse les possibilités de diminuer les procédures de reddition de comptes exigées aux OMH plutôt que d'en diminuer le nombre et d'en centraliser la gestion;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'exprimer notre désaccord avec le contenu du projet de loi no 83 concernant les pouvoirs qui seraient dévolus au gouvernement pour, entre autres, constituer, par décret, un office régional d'habitation sur le territoire de toute Municipalité régionale de comté (MRC) qu'il désigne.

D'appuyer la position de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans ce dossier.

De demander aux députés de notre comté de faire tout le nécessaire, dans les délais raisonnables, pour bloquer le projet de loi 83.

De transmettre copie de cette résolution aux députés provinciaux opérant sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville, à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire et à la MRC Thérèse-De Blainville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-05-243 DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accorder un don et/ou une subvention de 250 \$ au Centre d'entraide Thérèse-De Blainville pour soutenir la campagne du Panier d'épicerie populaire en 2016, au bon vouloir du conseil.

D'imputer les dépenses au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-244
ADHÉSION 2016 – 2017 – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI THÉRÈSE-
DE BLAINVILLE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Carrefour Jeunesse-Emploi Thérèse-De Blainville pour l'année 2016-2017, au montant de 20 \$ taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

DE nommer le conseiller Jonathan Thibault comme représentant de la Ville à titre de membre.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-245
REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE BOISBRIAND (RGAB) –
PROLONGATION DE L'ENTENTE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE prolonger l'entente avec le Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand (RGAB) jusqu'au 31 décembre 2016 pour permettre la réalisation de la 2^e campagne d'achat local à l'automne 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-246
AUTORISATION – 12^E ÉDITION D'UNE ROUTE SANS FIN DU CENTRE
JEUNESSE LAVAL**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le passage de la 12^e édition d'Une route sans fin organisée par le Centre jeunesse Laval sur le territoire de Boisbriand, le vendredi 3 juin prochain, selon le parcours présenté.

D'offrir, en collaboration avec la Régie de police Thérèse-de-Blainville, le soutien logistique demandé par le comité organisateur pour la réalisation de l'événement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-247
AUTORISATION – DÉFI VÉLO DESJARDINS DE LA FONDATION
DRAPEAU ET DESCHAMBAULT**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le passage de la 6^e édition de Défi Vélo Desjardins organisée par la Fondation Drapeau et Deschambault, le dimanche 5 juin prochain, selon le parcours présenté.

D'offrir, en collaboration avec la Régie de police Thérèse-de-Blainville, le soutien logistique demandé par le comité organisateur pour la réalisation de l'événement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-248
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mars 2016 montrant un total mensuel 1 090 393 \$ et un montant total cumulatif de 2 131 614 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-249
PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT RV-1441 SUR LE
ZONAGE – PROJETS INTÉGRÉS INDUSTRIELS DANS LA ZONE
I-2 133-1 - REFUS**

PROPOSÉ PAR M. MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2016 portant le no R-16-CU-2671, la demande de modification au Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait aux projets intégrés industriels dans la zone I-2 133-1.

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, messieurs les conseillers Denis Hébert et Mario Lavallée informent le conseil et l'assemblée qu'ils ont un lien d'affaires avec le requérant de la demande de certificat d'enseigne.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, ceux-ci déclarent s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote de celle-ci et qu'ils ne retirent aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

RÉSOLUTION 2016-05-250
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – INSTITUT DE L'ŒIL DES LAURENTIDES ET
FAMILIPRIX – 4800, RUE AMBROISE-LAFORTUNE – ZON EI-1 480

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2016 portant le no R-16-CU-2664 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour trois enseignes murales pour l'Institut de l'œil des Laurentides et Familiprix situés au 4800, rue Ambroise-Lafortune dans la zone I-1 480 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et simulation visuelle des enseignes, préparés par Posimage et reçus en date du 1^{er} avril 2016.

Adoptée de tous les conseillers sauf de messieurs Denis Hébert et Mario Lavallée qui se sont abstenus.

RÉSOLUTION 2016-05-251
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – LINDA LAPOINTE DÉPUTÉE FÉDÉRALE
RIVIÈRE-DES-MILLE-ÎLES – 61, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE
C-2 108

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mars 2016 portant le no R-16-CU-2662 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour le bureau de Madame Linda Lapointe députée fédérale Rivière-des-Mille-Îles, situé au 61, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 108 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- simulation, description et coupe de l'enseigne murale, préparées par Enseignes Direct inc. et datées du 2 mars 2016;
- photo de l'enseigne murale sur le bâtiment.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-252
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – GRANITE GRIFON – 654, BOULEVARD DU
CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément aux recommandations du Service d'urbanisme du 20 avril 2016 et du Comité consultatif d'urbanisme du 4 novembre 2015 portant le no R-15-CU-2605 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour l'entreprise Granite Grifon située au 654, boulevard du Curé- Boivin dans la zone I-1 129 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et à la simulation visuelle de l'enseigne, préparés par Impression 7 couleurs et révisés en date du 22 octobre 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-253
REFUS D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR POTEAU COMMUNAUTAIRE – BÂTIMENT SITUÉ AU
61, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 108**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2016 portant le no R-16-CU-2663 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne communautaire sur poteau sur le terrain du bâtiment situé au 61, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 108 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée à la simulation et description de l'enseigne, préparées par Enseignes Direct inc., datées du 2 mars 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-254
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
HABITATIONS TRIGONE – RUE PAPINEAU – ZONE R-3 126-1**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2016, portant le numéro R-16-CU-2670 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage ainsi qu'au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction de 2 rangées de 7 unités d'habitations à être implantées sur le lot commun 5 753 754 du cadastre du Québec dans la

zone R-3 126-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plans d'architecture, préparés par Lafond Architecte, révisés en date du 16 février 2016;
- plans d'implantation, préparé par Vital Roy Arpenteurs-géomètres, datés du 14 janvier 2016;
- simulations visuelles des modèles 3 et 4, datées du 3 décembre 2015;
- échantillons de matériaux.

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, monsieur le conseiller Denis Hébert informe le conseil et l'assemblée qu'il a un lien d'affaires avec le requérant de la demande d'approbation du concept architectural.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celui-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote de celle-ci et qu'il ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

**RÉSOLUTION 2016-05-255
APPROBATION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION – AJOUT DE DEUX
ÉTAGES AU BÂTIMENT – KINOVA – 6100-6110, RUE DORIS-LUSSIER –
ZONE I-2 481**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme du 20 avril 2016 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage ainsi qu'au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour l'ajout de deux étages sur bâtiment existant situé aux 6100-6110, rue Doris-Lussier, sur le lot 4 357 121 du cadastre du Québec, dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plans d'architecture et simulations visuelles, préparés par Alain Veilleux Architecte, daté du 14 avril 2016;
- échantillons de matériaux.

Cette approbation est conditionnelle à l'engagement du demandeur de se conformer au Règlement RV-1441 sur le zonage et les normes de stationnement par la signature d'une servitude avec le propriétaire voisin lui assurant d'avoir le nombre de cases manquantes à son projet ou par tout autre moyen conforme à la réglementation.

Adoptée de tous les conseillers sauf de Monsieur Denis Hébert qui s'est abstenu.

RÉSOLUTION 2016-05-256
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – RÉSIDENCES
FAUBOURG BOISBRIAND – 1000, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS –
ZONE R-3 407

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 avril 2016 portant le numéro R-16-CU-2675 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural pour le projet « Résidences Faubourg Boisbriand » à être implanté au 1000, rue des Francs-Bourgeois, sur le lot 3 937 346 du cadastre du Québec, dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan des élévations, préparé par Daniel Levasseur Architecte, daté du 11 avril 2016;
- simulation visuelle (rue des Francs-Bourgeois), préparée par Illustra, reçue en date du 5 avril 2016;
- simulation visuelle (boulevard de la Grande-Allée), préparée par Illustra, reçue en date du 19 avril 2016;
- plan d'aménagement paysager, préparé par BMA Architecture du paysage, daté du 15 avril 2016;
- échantillons des matériaux.

Cette approbation est conditionnelle à l'approbation du plan d'aménagement paysager par le Service d'urbanisme.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-05-257
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – PROJET O-QUAI
DU NORD, PHASE 1 – BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE 6 ÉTAGES –
CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE R-3 222-1

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 avril 2016 portant le numéro R-16-CU-2674 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural pour le projet O-Quai du Nord, PHASE 1 qui sera implanté sur le chemin de la Grande-Côte, sur les lots 3 006 466 et 3 496 911 du cadastre du Québec, dans la zone R-3 222-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- document de présentation, préparé par DKA Architectes, daté du 18 avril 2016;
- échantillons des matériaux, préparés par DKA Architectes, datés du 19 février 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-05-258
APPROBATION – AMÉNAGEMENT D’UN ESPACE TAMPON – 2515,
AVENUE DE LA RENAISSANCE – ZONES I-1 501 ET R-1 509

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D’approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme du 6 avril 2016, portant le numéro R-16-CU-2668 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale, la demande d’aménagement d’un espace tampon entre la zone industrielle I-1 501 et la zone résidentielle R-1 509 du Règlement RV-1441 sur le zonage, plus amplement détaillée au plan d’implantation préparé par Multiservices Josée Turcotte et reçu en date du 4 mars 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-05-259
APPROBATION – AMÉNAGEMENT D’UN ESPACE TAMPON – PROJET
HABITATIONS TRIGONE – RUE PAPINEAU – ZONES I-2 128, I-2 130 ET
R-3 126-1

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D’approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme du 6 avril 2016, portant le numéro R-16-CU-2669 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale, la demande d’aménagement d’un espace tampon pour le projet des Habitations Trigone, entre les zones industrielles I-2 128 et I-2 130 et la zone résidentielle R-126 1 du Règlement RV-1441 sur le zonage, plus amplement détaillée au plan de l’aménagement paysager, préparé par Dubuc architectes paysagistes et daté du 28 janvier 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-05-260
DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – PROJET RÉ ÉQUI LIBRE – 360, CHEMIN DE LA CÔTE SUD

ATTENDU l'adoption de la résolution 2015-11-665 approuvant la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour un usage à des fins autres que l'agriculture pour le projet Ré ÉQUI Libre au 360, chemin de la Côte Sud;

ATTENDU que ce projet consiste à offrir un service de thérapie par des séances psycho éducatives assistées par le cheval;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE confirmer qu'il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la ville et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire à la demande pour le projet Ré ÉQUI Libre au 360, chemin de la Côte Sud, lot 5 464 302 du cadastre du Québec, dans la zone agricole A 524 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-05-261
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois d'avril 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-05-262
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Danielle Blouin	Animateurs étudiants au Service des loisirs à compter du 28 juin 2016 et ne devant pas dépasser le 19 août 2016 dans le cadre du programme d'échange Québec/France, été 2016;
Amenis Fil	

Stéfany Morissette	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 4 mai 2016, en respect avec l'annexe D, art. 2a) et/ou D-1 ^e) de la convention collective SCFP;
Émilie Guénette Karianne Lefrançois Laurence Éthier Guérin	Animatrices spécialisées au Service des loisirs à compter du 16 mai 2016, en respect avec l'annexe D, art. 2a) et/ou D-1 ^e) de la convention collective SCFP;
Kéliane Laporte Chloé Dohenev	Préventionnistes cyclistes au Service des loisirs à compter du 4 mai 2016, en respect avec l'annexe D, art. 2a) et/ou D-1 ^e) de la convention collective SCFP;
Lucas Giuliani Pier-Luc Primeau	Journaliers au Service des travaux publics à compter du 4 mai 2015, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Maxime Lassonde Alex Walsh Gabriel Vanier	Préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 4 mai 2016, en respect avec l'annexe D, art. 2a) et/ou D-1 ^e) de la convention collective SCFP;
Josianne Adam Patrick Gagné	Saisonniers journaliers au Service des travaux publics à compter du 4 mai 2016, en respect avec l'annexe D, art. 2a) et/ou D-1 ^e) de la convention collective SCFP;
Vicky-Ève Labrosse	Technicienne en horticulture au Service des travaux publics à compter du 4 mai 2016, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-263
ENGAGEMENT – POSTES DE LIEUTENANTS, PERMANENTS À TEMPS
PLEIN AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement de messieurs Claude Delorme et Martin Bélanger au poste de lieutenant, permanent à temps plein au Service de sécurité incendie, à compter du 30 mai 2016, selon les conditions énumérées au rapport de madame Chantal Duranceau du 3 mai 2016.

D'autoriser monsieur René Lachance, directeur général de la Ville, à procéder à l'engagement de deux autres lieutenants, permanents à temps plein au Service de sécurité incendie au plus tard le 29 mai 2016.

D'entériner à la séance ordinaire du 7 juin 2016 les engagements autorisés par le directeur général.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-264
POSTE D'ASSISTANTE DE LA GREFFIÈRE, EN FORMATION
TEMPORAIRE ET CONTRACTUEL – RENOUELEMENT DU CONTRAT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement de Me Marie-Li Bélisle au poste d'assistante de la greffière, en formation au Service juridique, division greffe pour la période du 20 mai 2016 au 19 mai 2017, selon les conditions énumérées au contrat de travail à intervenir.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer le contrat de travail à cet effet.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-265
POLITIQUE FAVORISANT LA CIVILITÉ ET LE RÈGLEMENT DES
SITUATIONS DE VIOLENCE ET DE HARCÈLEMENT EN MILIEU DE
TRAVAIL - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'adopter la Politique favorisant la civilité et le règlement des situations de violence et de harcèlement en milieu de travail préparée par le Service des ressources humaines et de la paie et datée du 18 avril 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-266
POLITIQUE POUR UN ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'adopter la Politique pour un environnement sans fumée préparée par le Service des ressources humaines et de la paie et datée du 28 avril 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-05-267
DEMANDES DE CONGÉ SANS SOLDE D'EMPLOYÉES DE LA
DIRECTION GÉNÉRALE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la demande de congé sans solde de madame Cyndi Labrecque, adjointe aux communications, pour une période à déterminée au cours des années 2016 et 2017.

D'accepter la demande de congé sans solde de madame Stéphanie Raymond, responsable des relations publiques à la direction générale, pour une période à déterminée au cours de l'année 2018.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Félicitations à monsieur Jonathan Thibault et son épouse pour la naissance d'un nouvel enfant le 19 avril dernier;
- Félicitations à monsieur Alfredo Napolitano de l'usine O'Sole Mio qui a obtenu sa certification LEED, première usine de ce genre à obtenir cette certification au Canada;
- La Ville de Boisbriand ainsi que l'entreprise Planète Électro de Boisbriand sont finalistes dans la catégorie « Initiatives en gestion des matières résiduelles (GMR) et en développement durable » dans le cadre du Gala Stellar 2016;
- Travaux sur le boulevard de la Grande-Allée de mai à juillet 2016 – Circulation perturbée durant les travaux;
- Soirée laotienne pour souligner le début du nouvel an (année 2559).

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Collecte de sang du 2 mai – Remercie le président d'honneur monsieur Dereck Aucoin et remercie également les élus qui y ont participé;
- Nespresso et Tricentris – Collaboration pour le recyclage des capsules de café;
- Journée de l'environnement – Points de dépôt pour ramasser toutes sortes d'objets et déchiqueteuse disponible pour les documents personnels.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents;
- Félicite tous les athlètes du Club de patinage artistique;
- Félicite monsieur Stéphane Legault, bibliothécaire en chef, qui a contribué à la journée soulignant les 25 ans de la bibliothèque;

- Bonne fête à toutes les mamans;
- Bon anniversaire à monsieur Daniel Kaeser qui célébrera son anniversaire le 5 mai prochain.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Collecte du Grand McDon au profit de Autisme des Laurentides;
- Fin de saison des organismes – Beaucoup de soupers à venir en mai;
- Bingo intergénération prochainement – Regroupe des gens de tous les âges;
- Finale de la Ligue d'improvisation Limbo, le 15 mai prochain.

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Bonne fête des mères.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Bingo intergénération – Il faut s'inscrire pour y participer. Le prix d'entrée est une denrée non périssable pour la banque alimentaire. Présence d'un casse-croûte tenue par les jeunes de la Maison Sodarrid;
- Soirée pour souligner la contribution bénévole dont monsieur Thériault qui s'est impliqué dans plusieurs champs d'activités.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Projet de résidence pour aînés dans le Faubourg;
- Rapport financier de la Ville – Heureux des résultats et félicite l'administration pour la saine gestion;
- Sondage en ligne de la Ville se termine le 15 mai;
- Recensement 2016 – Invite les citoyens à compléter le recensement;
- Bonne fête des mères.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Souligne le nouvel an laotien;
- Invite les citoyens à contribuer à la collecte que feront les jeunes de la Maison Sodarrid ce samedi.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Drapeau : Article 6 B)

**RÉSOLUTION 2016-05-268
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prolonger la période de questions.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS (suite)

Monsieur Michel Demers : Article 8 A)

Monsieur Patrick Thifaulf : Articles 5 C) et 26

**RÉSOLUTION 2016-05-269
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE lever la séance à 21 h 25.

Adoptée